SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020700: carrieres, cimenteries et fours a chaux de l'arrondissement administratif de tournai

En vigueur au 01/05/2012 (Dernière actualisation de la page 01/05/2012)

La CCT du 01/06/2001 coordonnant les conditions générales de travail dans le secteur (63744), comprenant notamment des salaires minima et un barème pour les jeunes travailleurs, a expiré le 30 avril 2003.

Puisqu'il n'existe pas d'autre CCT toujours d'application concernant les salaires minima sectoriels, la SCP 102.07 ne dispose plus de tels salaires minima. Les montants ci-dessous sont dès lors présentés à titre purement indicatif.

1. SALAIRES HORAIRES: EXPLOITATION ET SERVICES GENERAUX

Catégorie	
III (3 mois maximum)	14.4605
IV	14.7381
V	15.0995
VI	15.4354
VII	15.7791
VIII	16.1304

2. SALAIRES HORAIRES: ENTRETIEN

Catégorie	
V	15.2348
Classe A	15.4202
Classe B	15.7413
Classe C	16.0867
Classe D	16.4445
Classe E	16.8106
Classe F	17.1846
Classe G	17.5670